

1998

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

2007

RAPPORT DÉCENNAL

SUR LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

SMICTOM DU SUD-EST
DE L'ILLE ET VILAINE



SMICTOM - 10 rue de la Haie Robert - 35500 VITRE - Tél. 02 99 74 44 47 - Fax 02 99 75 05 58
mel : contact@smictom-sudest35.fr - site : www.smictom-sudest35.fr



1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

SMICTOM du Sud-Est de l'Ille et Vilaine

74 communes (2007)

Communautés :

-  de Commune du Pays de la Roche aux Fées
-  de Commune du Pays Guerchais
-  de Commune du Pays de Châteaugiron
-  d'Agglomération Vitré Communauté
-  Communes de la Mayenne



1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007



Mesdames, Messieurs, Les Maires et Délégués, Cher(e)s Collègues,
Mesdames, Messieurs, les usagers du Service du SMICTOM Sud Est Ile et Vilaine,

Ce document qui vous est présenté, voulu par les membres actuels du Bureau Syndical, a pour but de retracer l'historique du Syndicat et l'évolution du service apporté aux usagers depuis sa création en 1974.

Il est d'avantage axé sur le bilan de ces dernières années 1998 – 2008 qui ont vu les compétences du SMICTOM s'amplifier avec, notamment, l'arrivée de la collecte sélective et l'apparition des déchetteries.

En le parcourant, vous pourrez mesurer l'étendu des travaux déjà effectués en termes de collecte, de tri et de valorisation des déchets des ménages. Des décisions et des investissements importants que nous avons eu à prendre, en tant qu'Elus, et qui ont permis au SMICTOM d'être toujours en adéquation avec les évolutions réglementaires et technologiques liées à la gestion des déchets :

- Réalisation du Centre de Broyage de Cornillé,
- Construction de l'Usine de Valorisation Energétique des déchets ménagers à Vitré,
- Construction du centre de tri des déchets recyclables,
- Mise en place de la Collecte Sélective et distribution des conteneurs individuels,
- Exploitations des 11 déchetteries,
- Mises aux normes continues effectuées au Centre de Valorisation Energétique,

Il nous apparaît désormais important aux membres du Bureau et à moi-même, pour l'avenir du SMICTOM, de poursuivre les réflexions déjà engagées sur une comparaison des coûts pratiqués dans les autres syndicats (à service égal), sur l'optimisation du service de collecte, sur le degré de satisfaction et les attentes des habitants et sur le devenir de nos moyens de traitement.

En 2007, suite à un audit effectué sur le Syndicat par un cabinet missionné par l'ADEME, l'AMF, la FNADE et Eco-Emballages, j'ai reçu au nom du SMICTOM un label pour la qualité et la transparence de notre service public de gestion des déchets (label « Qualitri »). Le SMICTOM SUD EST 35 fait ainsi partie des 60 collectivités primées à l'échelle nationale pour l'année 2007.

Ce label est la reconnaissance d'une action collective regroupant les Elus, le Personnel du SMICTOM, les entreprises prestataires et leur personnel. Reconnaissance dans le domaine de la gestion technique et financière de la collecte et du traitement des déchets, ainsi que dans la communication sur le tri et les relations entretenues avec les usagers. Je remercie tous les acteurs de cette réussite.

Au moment où l'on parle beaucoup de protection de la Nature, de développement durable et soutenable, de faire en sorte que le développement d'aujourd'hui ne nuise pas au développement des générations futures, il m'apparaissait nécessaire d'écrire ce que nous avons fait ensemble, notre contribution à la protection d'un patrimoine commun en matière de gestion des déchets et de prévention des pollutions.

Le Président,
Paul MEHAIGNERIE

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007



1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Sommaire

Repères historiques : la création du syndicat

Évolution du service de 1998 à 2007 : rétrospective

1998	8
1999	9
2000	10
2001	11
2002	12
2003	13
2004	14
2005	15
2006	16
2007	17

Bilan de ces dix années – état des lieux 2008

Bilan technique	18
Bilan financier	19
Financement du service	20

Conclusion et perspective

.....	21
-------	----

Lexique

.....	23
-------	----

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007



1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Repères historiques

1970

Création du Syndicat intercommunal d'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères du secteur Sud-Est du département d'Ille et Vilaine (arrêté préfectoral du 06/11/1970) à l'initiative d'Henri LASSOURD, député-maire de La Guerche de Bretagne. L'étude porte sur l'organisation d'un réseau de collecte des ordures ménagères : itinéraires, matériels, mode de traitement, procédures administratives, financement... 35 communes adhèrent.

1974

Création du SICTOM du secteur Sud-est de l'Ille et Vilaine, Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (arrêté préfectoral du 12/09/1974).

Jean BOURDAIS, Adjoint au Maire d'Argentré du Plessis, devient le premier Président du SICTOM.

27 communes adhèrent.

Le syndicat a pour mission :

- de mettre sur pied le dispositif de collecte des ordures ménagères dans les diverses communes syndiquées y compris l'achat du matériel nécessaire ;
- de réaliser l'installation de traitement des ordures ;
- d'assurer après réalisation des travaux, l'exploitation des ouvrages, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une société spécialisée.

Le site du Bois Cornillé sur la commune de Cornillé est choisi pour l'enfouissement des ordures ménagères.

1975

Démarrage de la collecte : un ramassage toutes les deux semaines uniquement dans les agglomérations. La collecte dans les zones rurales n'est pas jugée nécessaire.

1977

Construction d'une usine de broyage des ordures ménagères sur le site d'enfouissement à Cornillé.

1983

Auguste FAUVEL, Maire de Marpiré, est élu Président du SICTOM.

Etude d'un mode de traitement alternatif à l'enfouissement. La méthanisation est étudiée. Le site d'enfouissement se remplit plus vite que prévu ; les talus sont relevés pour augmenter la capacité de stockage.

1985 • 1986

Début de la collecte sélective du verre. Il est recyclé à Cognac (Charente).

1988

Inauguration de l'Usine d'incinération des ordures ménagères au lieu dit La Haie Robert à Vitré. L'implantation à proximité de l'usine Kervalis permet de traiter ses gaz malodorants. L'usine est gérée par une société d'économie mixte, la STOMIV (qui sera dissoute en 1999. Les compétences seront alors transférées au SICTOM).

Le site d'enfouissement à Cornillé ne reçoit plus que les ordures ménagères collectées pendant la période d'arrêt technique annuel de l'usine d'incinération.

La collecte est étendue à tout le territoire y compris les zones rurales.

1989

Auguste FAUVEL, Maire de Marpiré, est élu Président du SICTOM, second mandat.

Réflexion sur la fermeture et la réhabilitation du site d'enfouissement.

1995

Paul MEHAIGNERIE est élu Président du SICTOM.

1998

Début de la collecte sélective multi-matériaux des déchets d'emballages ménagers.

Arrêt de l'enfouissement sur le site de Cornillé. Seuls les déchets verts broyés collectés dans les déchetteries et les mâchefers issus de l'incinération sont utilisés pour préparer le site à l'arrêt d'exploitation définitive.

Déchetteries : le SICTOM traite les déchets collectés dans les déchetteries.

Loi du 15/07/1975 (n° 75-633) relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

La responsabilité incombe au producteur du déchet : les communes pour les déchets ménagers, les professionnels pour leurs déchets d'activité (agriculteur, industriel, artisan, commerçant).

Loi du 13/07/1992 (n° 92-646) relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement.

A partir du 1^{er} juillet 2002, seuls les « déchets ultimes » (non valorisable, ou issus du traitement de déchets) pourront être déposés dans des « centres de stockage des déchets ultimes » répondant aux nouvelles normes réglementaires (étanchéité, traitement des effluents).

Circulaire du 28/04/1998 du Ministère de l'Environnement

Le taux valorisation "matière" à atteindre dans les filières de traitement est fixé à 50% (recyclage ou compostage).

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

POPULATION
98 172

PERSONNEL
3

Généralités

- Année de démarrage de la collecte sélective des déchets ménagers

Collectes et centre de tri

- Signature du 1er contrat de collecte OM*, collecte sélective et prestation de tri,
- Signature du contrat avec Eco-Emballages,
- Mise en place de la collecte sélective en caissettes de tri et points-tri,
- Signature d'un contrat de conteneurisation des foyers du SMICTOM
- Dotation de conteneurs individuels pour les OM*,



Déchetteries

- Création de la déchetterie de La Guerche de Bretagne (280 000€)

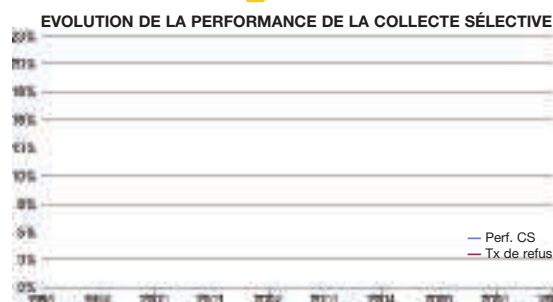


Centre de Valorisation Énergétique

- Changement des analyseurs de fumées par du matériel plus performant (86 000€)

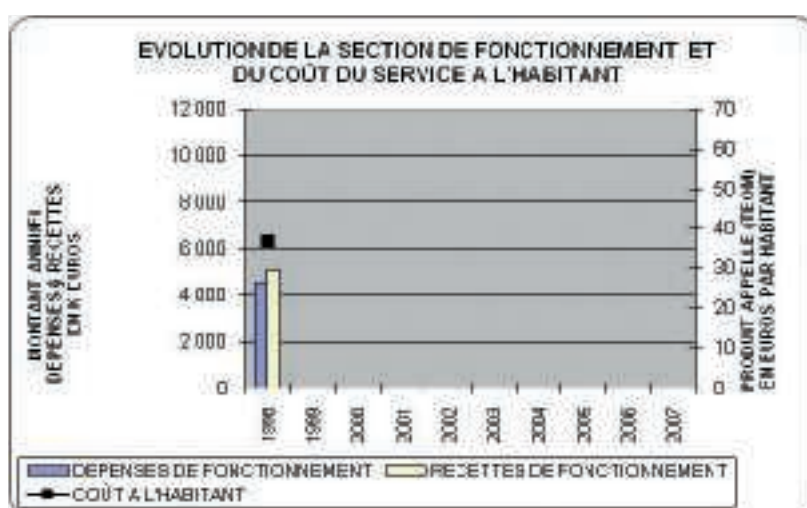
Indicateurs techniques

1998	Tonnages	kg/hab/an
OM	21 562	220
CS	2 911	28
Versé	3 712	38
Déchetteries	1 416	14
Déchets verts	4 780	49
Total :	34 021	346



La collecte sélective démarre en cours d'année...

Indicateurs financiers



Les dépenses de fonctionnement représentent en 1998, 4 531 469 € dont 94% correspondent aux frais de collecte et de traitement des déchets.

Les recettes s'élèvent quant à elle à 5 084 421 €, dont 71% constituent la participation versée par les communes (TEOM et RS).

*Voir lexique

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

Collectes et centre de tri

- Construction du centre de tri des déchets recyclables (1 845 000 €)
- Montée en puissance de la collecte sélective,

Déchetteries

- Création de 5 nouvelles déchetteries : Chateaubourg, Louvigné de Bais, Martigné-Ferchaud, Retiers, Argentré du Plessis (1 086 000 €).

Décharge de Classe 2 de Cornillé

- Signature de l'arrêté Préfectoral de fermeture définitive du Site.

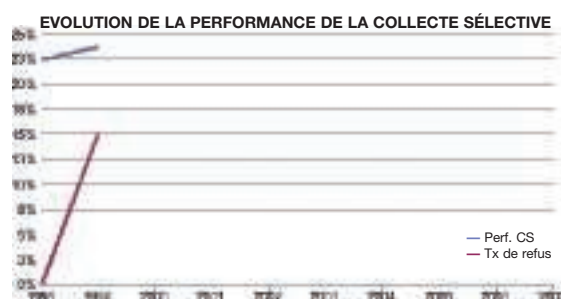
POPULATION
98 172

PERSONNEL
3



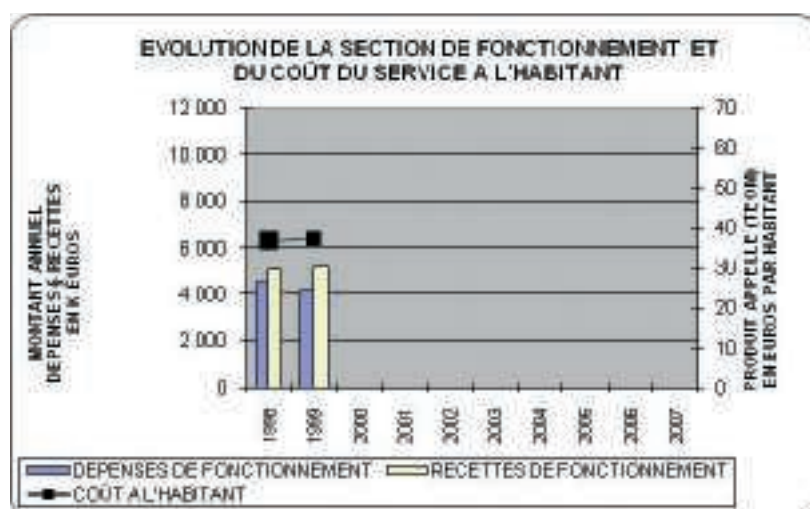
Indicateurs techniques

1998	Tonnages	kg/hab/an
OMI	22 119	225
CS	3 763	38
Versé	3 852	39
Déchetteries	6 589	67
Déchets usés	7 357	75
Total :	43 681	444



La collecte sélective monte en puissance. Le taux d'erreurs de tri est de 18%, ce qui est relativement satisfaisant pour un démarrage.

Indicateurs financiers



La section de fonctionnement évolue peu entre 1998 et 1999, bien que le SMICTOM commence à se structurer : trois postes sont créés pour assurer les fonctions de direction, le secrétariat et la comptabilité, (missions auparavant assurées par la Ville et la Communauté), ainsi qu'un poste de chargé de communication.

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

Collectes et centre de tri

- Inauguration et mise en route du centre de tri,

Centre de Valorisation Énergétique

- Changement général du système de traitement des fumées,
- Optimisation du champ de contrôles des analyseurs de fumées,
- L'ensemble de ces travaux représentent un investissement d'environ 2 196 000 €.

Décharge de classe 2 de Cornillé

- Travaux de mise aux normes et réhabilitation du site. (1 570 000 €)

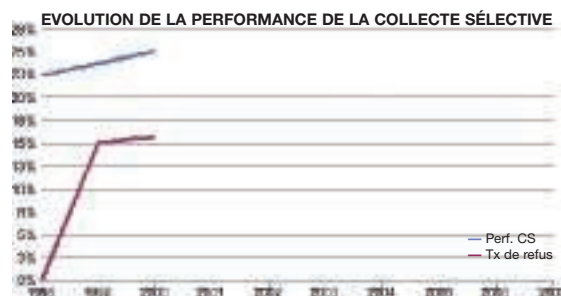


POPULATION
104 935

PERSONNEL
4

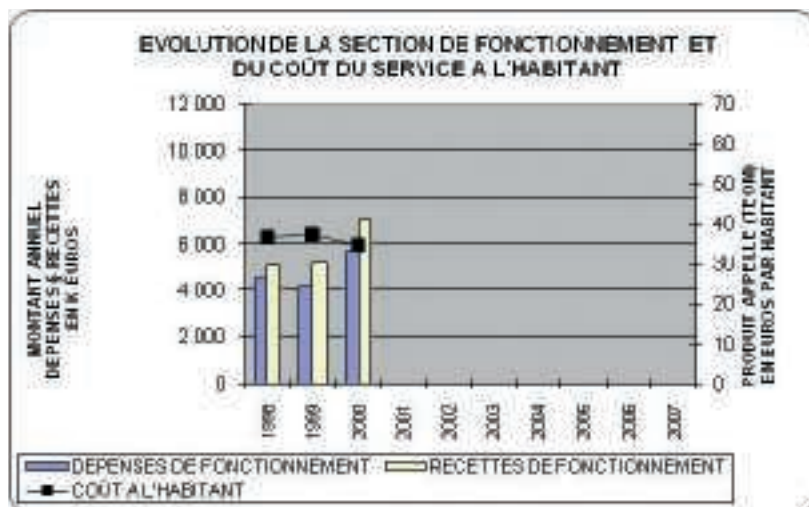
Indicateurs techniques

2000	Tonnages	kg/hab/an
OMI	22 725	217
CS	4 255	41
Vente	4 264	41
Déchetteries	3 060	86
Déchets verts	9 153	88
Total :	43 547	472



La création en 1999 de 5 nouvelles déchetteries engendre une augmentation forte des tonnages collectés en 2000.

Indicateurs financiers



L'amélioration du service - conteneurisation, ouverture de nouvelles déchetteries - entraîne une hausse de la section de fonctionnement.

Malgré cela, le coût à l'habitant diminue légèrement grâce aux recettes de la collecte sélective (soutiens versés par Eco-emballages notamment).

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

Généralités

- Adhésion du secteur de Retiers (7 communes),
- Transformation des statuts juridiques du SMICTOM : Le SICTOM devient SMICTOM.
- Création de commissions : collecte, traitement, communication et finances,
- Premières portes ouvertes au centre de tri et au CVED.



POPULATION
112 473

PERSONNEL
4

Collectes et centre de tri

- Distribution de sacs de pré-collecte dans les secteurs collectés en points-tri,
- Communication au porte à porte dans la moitié des communes, avec les ambassadeurs du tri de la société A&FR.
- Participation aux « Recyclades » avec Eco-Emballages

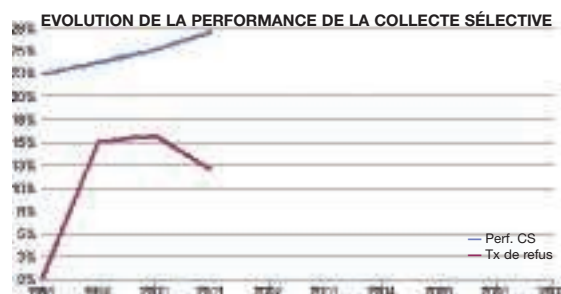


Déchetteries

- Ouverture de 2 nouvelles déchetteries au Val d'Izé et à Châtillon en Vendelais, (511 000 €)

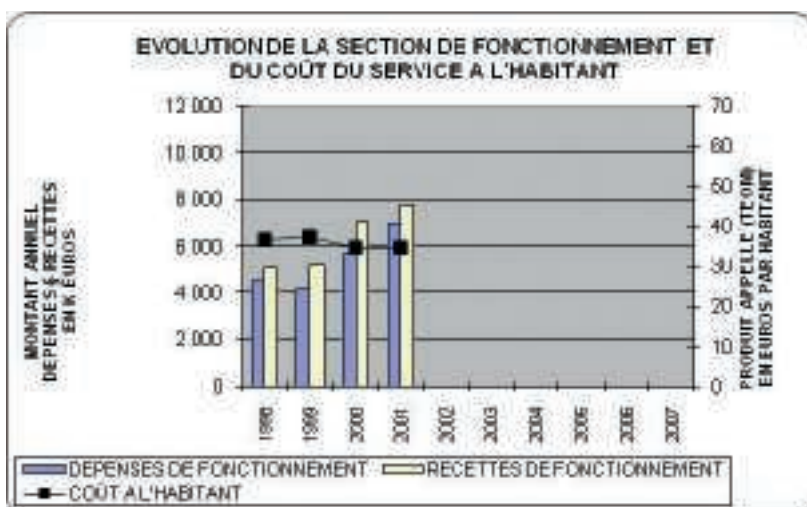
Indicateurs techniques

2001	Tonnages	kg/hab/an
OM	24 515	218
CS	3 252	47
Versé	4 687	42
Déchetteries	10 427	93
Déchets verts	8 702	77
Total :	53 623	477



La communication de proximité effectuée par les ambassadeurs du tri porte ses fruits. Le taux d'erreurs de tri baisse à 14% et les performances de la collecte sélective continuent d'augmenter.

Indicateurs financiers



Les actions de proximité visant à sensibiliser les habitants au tri coûteront sur 2001 et 2002, environ 190 000 €.

Malgré cela, le coût du service à l'habitant est maintenu grâce notamment à l'excédent reporté antérieur.

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

Généralités

- Institution de la TEOM au 1^{er} janvier 2002

Collectes et centre de tri

- Distribution de sacs de pré-collecte dans les secteurs desservis en points-tri,
- Communication au porte à porte dans l'autre moitié des communes, avec les ambassadeurs du tri de l'association TOUBITRI.



POPULATION
112 473

PERSONNEL
4

Centre de Valorisation énergétique

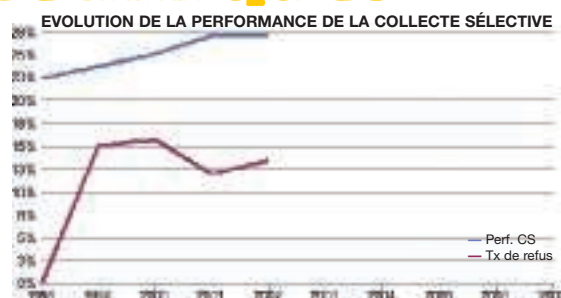
- Construction d'un bâtiment de stockage annexe, (107 000 €)



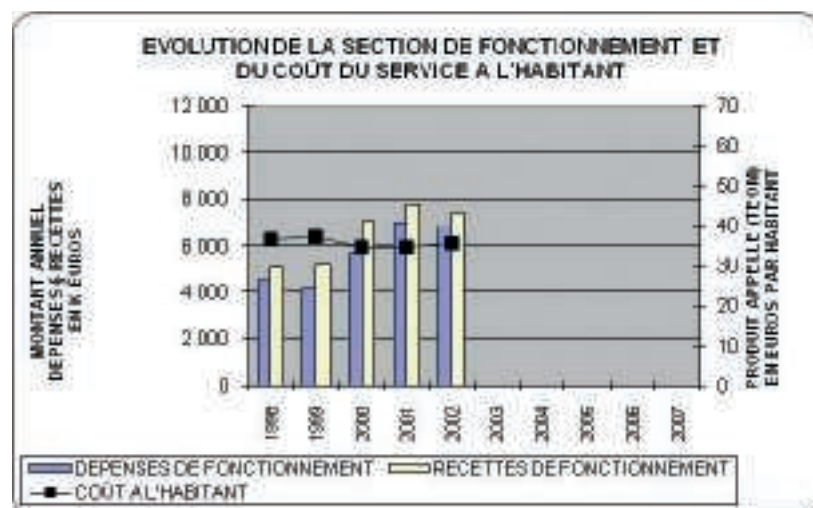
Indicateurs techniques

2002	Tonnages	kg/hab/an
OM	24 763	220
CS	5 304	47
Vers	4 885	43
Déchetteries	12 358	110
Déchets verts	9 044	84
Total :	56 355	505

Les tonnages collectés en déchetterie augmentent de 19% du fait de l'ouverture des deux nouvelles déchetteries.



Indicateurs financiers



Suite à la loi du 12 juillet 1999 modifiant la réglementation relative au financement de l'enlèvement des ordures ménagères, le SMICTOM choisit d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2002, pour le financement de son service. Le Syndicat appelle désormais une participation auprès des communautés, qui perçoivent la taxe en lieu et place du Syndicat.

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

POPULATION
106 978

PERSONNEL
5

Généralités

- Départ des communes de Brécé, Corps-Nuds et Saint-Armel,
- Mise en place de la Redevance Spéciale pour la collecte et le traitement des déchets professionnels,
- Fin de l'exonération de TEOM pour les professionnels n'utilisant pas le service,

Collectes et centre de tri

- Actions de communications dans les super et hyper-marchés.

Déchetteries

- Renouvellement des contrats de collecte et valorisation des déchets des déchetteries pour une durée de 5 ans,

Centre de Valorisation énergétique

- Achat d'un analyseur de fumées plus performant, (139 000 €)

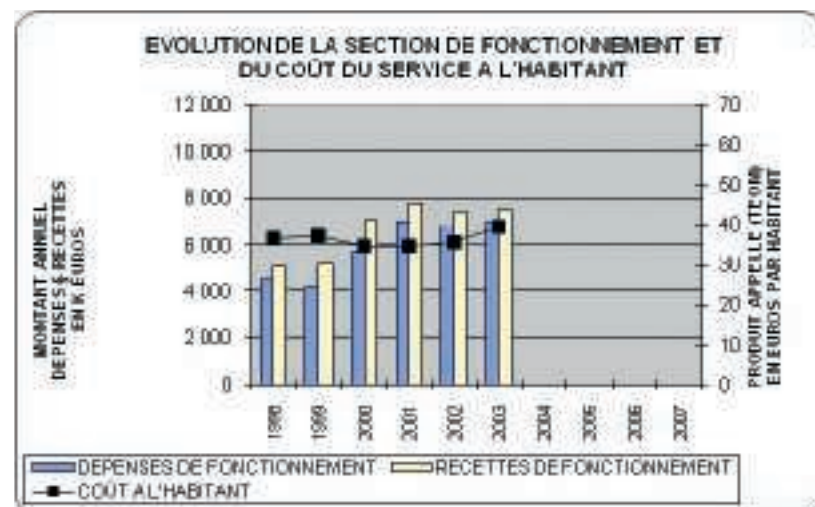


Indicateurs techniques

2003	Tonnages	kg/hab/an
OM	23 743	222
CS	5 374	50
Versé	4 813	45
Déchetteries	13 137	123
Déchets verts	9 024	84
Total :	56 061	524



Indicateurs financiers



Suite à la loi du 13 juillet 1992, le SMICTOM décide d'appliquer une redevance spéciale à compter du 1^{er} juillet 2003 à tous les producteurs de déchets professionnels qui présentent à la collecte un volume de déchets supérieur à 340 litres par semaine. Recettes annuelles de 400 000 €.

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

Généralités

- Extension de la Redevance Spéciale aux bâtiments communaux

Collectes et centre de tri

- Modification de l'arrêté préfectoral du centre de tri en vue d'accueillir des tonnages extérieurs,
- Travaux d'extension du centre de tri : réalisation d'une plate-forme de stockage. (44 000 €)

Déchetteries

- Reprise par le SMICTOM de la compétence gardiennage (15 agents),
- Collecte séparative des TV et Ecrans,

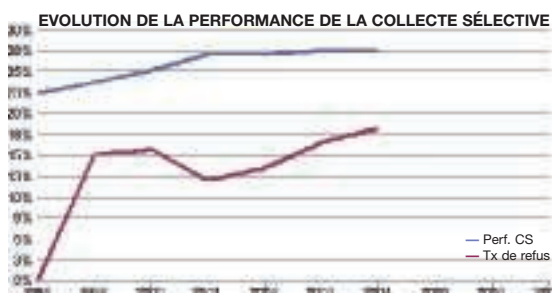
POPULATION
106 978

PERSONNEL
15



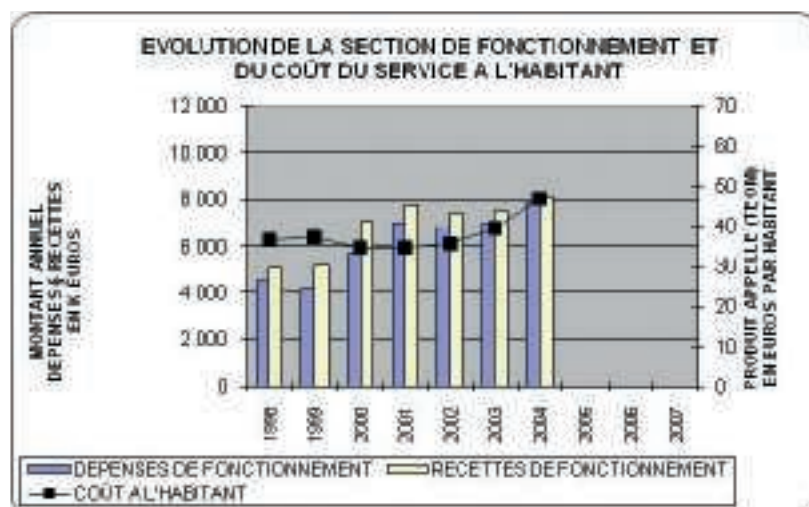
Indicateurs techniques

2004	Tonnages	kg/hab/an
OM	23 753	222
CS	5 544	52
Verrre	4 853	46
Déchetteries	14 283	134
Déchets verts	10 506	99
Total :	59 017	552



Les performances de la collecte sélective stagnent et les erreurs de tri atteignent 23 % des tonnages collectés. Le système des « points-tri » est remis en cause, il ne semble plus adapté au contexte du SMICTOM.

Indicateurs financiers



Suite à la circulaire du 15 novembre 2000 et l'article 46 de la loi de proximité stipulant que la collectivité qui assure la collecte des déchets, (et les déchetteries font partie intégrante de la collecte), doit prendre en charge les frais de gestion des déchetteries (gardiennage, entretien). Le gardiennage des 11 déchetteries jusqu'alors pris en charge par les Communautés de communes et d'agglomération, est transféré au SMICTOM au 1^{er} janvier 2004. Coût de fonctionnement supplémentaire de : 285 000 €.

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

Généralités

- Départ de la Commune de Nouvoitou,
- Modification de la clé de répartition du produit appelé auprès des communes,
- Décision du lissage des taux de TEOM * sur 8 ans en vue d'un taux unique.

Collectes et centre de tri

- Renouvellement du contrat de collectes et tri pour 7 ans,
- Réalisation d'une collecte sélective au porte à porte via les sacs jaunes,
- Retrait des points-tri, regroupement des points de collecte du verre,
- Harmonisation de la fréquence de collecte des ordures ménagères,
- Mise en place de conteneurs semi-enterrés dans le centre historique de Vitré,
- Accueil des déchets recyclables du SICTOM de Fougères au centre de tri,

Centre de Valorisation Énergétique

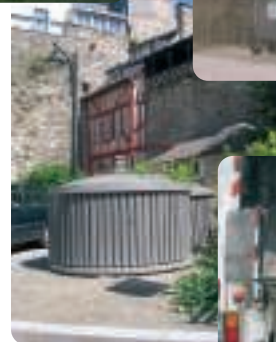
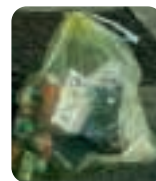
- Mise aux nouvelles normes Européenne des installations (950 000 €)

POPULATION

106 978

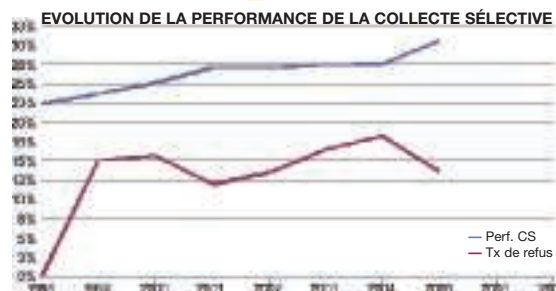
PERSONNEL

15



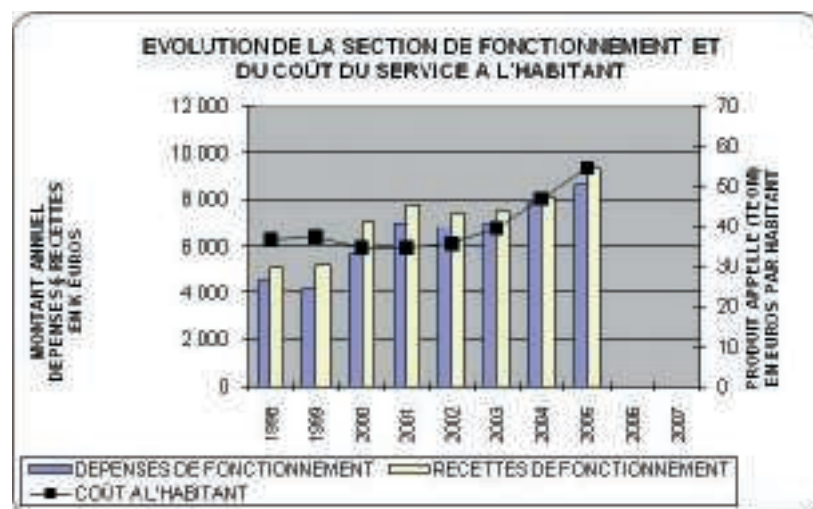
Indicateurs techniques

2005	Tonnages	kg/hab/an
OM	21 930	210
CS	5 913	57
Verre	4 958	47
Déchetteries	14 451	138
Déchets verts	11 362	109
Total	58 564	561



Le choix de la collecte sélective en sacs de tri est une réussite. Les performances augmentent de nouveau et le taux d'erreurs de tri baisse à 16%.

Indicateurs financiers



*Voir lexique

Suite à la loi de finances rectificative pour 2004 et à la loi de finances pour 2005 imposant le passage à un taux unique de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le SMICTOM a décidé de mettre en place une période de lissage des taux sur 8 ans. En 2012, au plus tard, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront être identiques à l'échelle d'une même communauté.

Le Comité Syndical a souhaité également modifier la clé de répartition du produit attendu en prenant en compte non plus la population INSEE par communes mais l'ensemble des bases foncières des communes et communautés de communes de l'année en cours.

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

Généralités

- Création d'un poste de « coordonnateur déchetteries »,
- Réalisation d'un film grand public sur le SMICTOM et son système de tri,
- Déménagement du siège du SMICTOM.

Collectes et centre de tri

- Signature du contrat barème D avec Eco-Emballages,
- Obtention d'un prix pour le tri des JRM* : 37 kg/hab. recyclés en 2006.
- Meilleure performance à l'échelle nationale dans la catégorie des collectivités de + de 100 000 hab.

Déchetteries

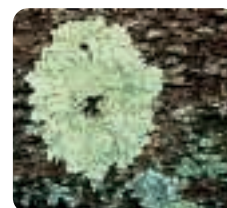
- Travaux à la déchetterie de Châteaugiron : création d'une voie de sortie, (35 000 €)
- Suppression de la régie de recettes : mise en place d'une facturation trimestrielle pour ajouter les apports des professionnels réalisée à partir des bons de dépôts.

Centre de Valorisation Energétique

- Mise en place d'une bio-surveillance dans un rayon de 5 km autour du CVED, (étude des retombées éventuelles de polluants par l'analyse des Lichens). (53 000€ sur cinq ans)

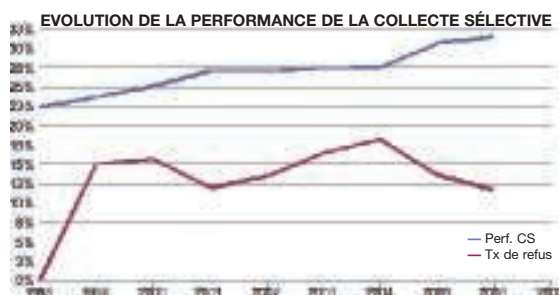
POPULATION
109 191

PERSONNEL
16

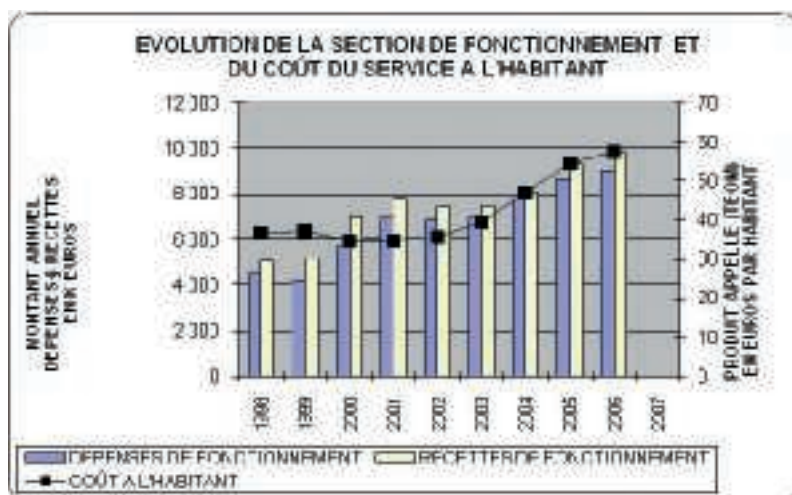


Indicateurs techniques

2006	Tonnages	kg/hab/an
OM	23 251	213
CS	6 517	60
Vers	5 234	48
Déchetteries	14 966	137
Déchets verts	11 843	108
Total :	61 811	566



Indicateurs financiers



Les dépenses de fonctionnement atteignent en 2006, 9 023 100 €, la part des dépenses liée à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets représente 85%.

Le produit appelé auprès des Communautés de communes représente 64% des recettes de fonctionnement.

Le coût à l'habitant calculé sur la base d'une population INSEE 1999 de 109 191 habitants, se situe à 57.60 €.

*Voir lexique

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Principales évolutions du service

Généralités

- Obtention du label « QUALITRI – niveau 1 »,
- Réalisation et mise en ligne du site internet du SMICTOM,
- Intégration de la matrice de comptabilité analytique normalisée : compta-coût.

Collectes et centre de tri

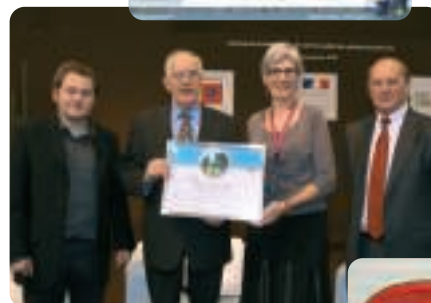
- Signature du contrat avec Eco-Folio : subventions pour le recyclage des JRM*.

Déchetteries

- Mise en place d'une filière de recyclage du Bois,
- Signature du contrat avec OCA D3E pour le recyclage des DEEE*,
- Création d'une filière de récupération des DASRI* avec les pharmacies,
- Arrêt des collectes des déchets verts des services techniques communaux,
- Harmonisation des horaires d'ouverture et des temps d'entretiens,

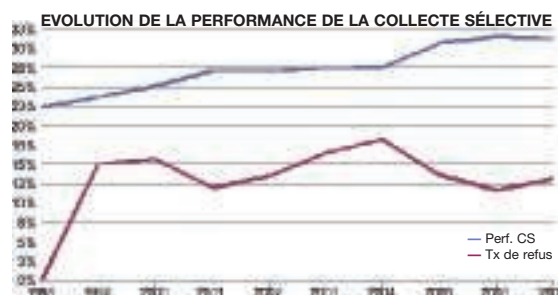
POPULATION
109 191

PERSONNEL
16



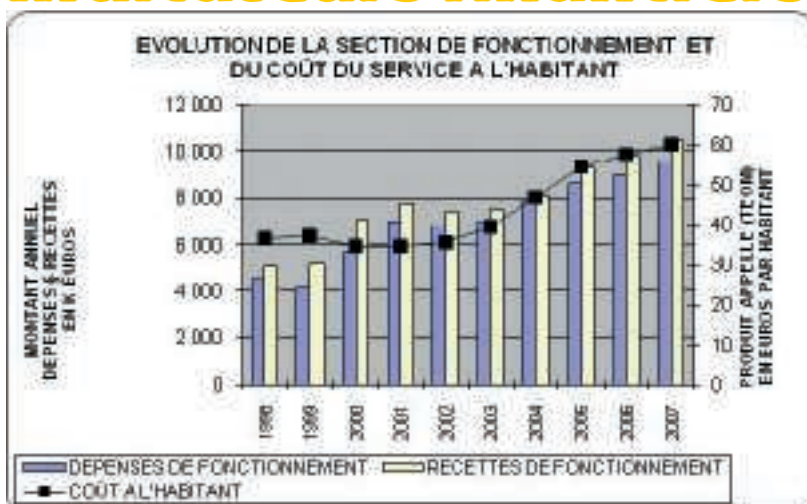
Indicateurs techniques

2007	Tonnages	kg/hab/an
OMI	23 456	215
CS	6 740	62
Versé	5 172	47
Déchetteries	15 919	146
Déchets verts	14 617	134
Total :	64 200	589



Le taux d'erreur de tri report à la hausse et atteint 13%.

Indicateurs financiers



Le SMICTOM fait partie des 150 collectivités volontaires qui se sont engagées au cours du 2^{ème} semestre 2007 dans la mise en place d'un référentiel sur les coûts de gestion du service d'élimination des déchets proposé par l'ADEME, en partenariat avec l'AMF, AMORCE,... : Compta Coût. Objectifs : ressortir les coûts selon les flux, pouvoir effectuer des comparaisons avec les autres syndicats, suivre l'évolution des coûts. Données nationales disponibles à compter du 2^{ème} semestre 2008.

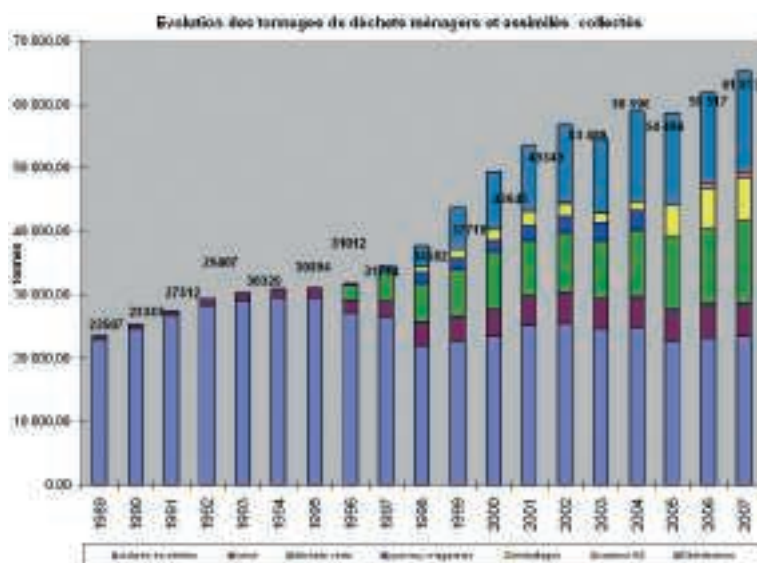
*Voir lexique

Bilan technique des 10 ans

Tonnages collectés

Le tonnage global collecté atteint 61 813 Tonnes en 2007, soit 566 kg/hab./an (moyenne nationale 2005 : 577 kg/hab./an). Si les postes liés à la collecte au porte à porte montrent une certaine stabilité, les regards se portent aujourd'hui sur les déchets verts et les déchets des déchetteries : + 10% pour les déchets verts et + 6.5 % pour les déchets des déchetteries par rapport à 2006.

L'augmentation des quantités apportées en déchetteries est à mettre en rapport avec l'optimisation du tri et la multiplication des filières de valorisation, avec notamment l'arrivée de la filière bois et Déchets Equipement Electriques et Electronique au cours de l'année 2007 (16 filières de tri au total).



En kg/hab./an	Part. SMICTOM	Part. nationale
Acier	2,06	2,33
Aluminium	0,11	0,1
EMR (cartonnettes)	9,69	8,8
ELA (tétrabricks)	1,29	0,89
Flacons plastiques	5,22	4,89
Verm	48,13	45,4
Journaux, revues	33,47	23,86

Performance de tri

Les performances de l'année 2007, en termes de collecte sélective sont très satisfaisantes. Elles dépassent les moyennes nationales.

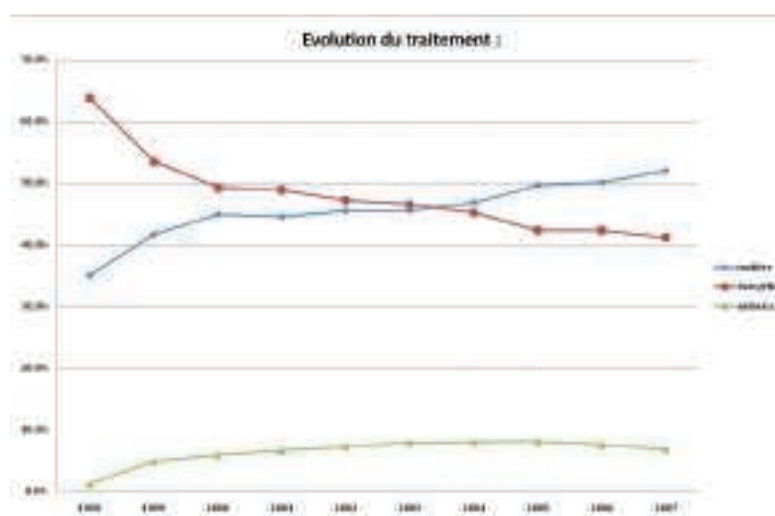
En 2007, 10 900 Tonnes de déchets ont été recyclés grâce à la collecte sélective.

Type de traitement

La montée en puissance de la collecte sélective ainsi que la création de déchetteries ont permis de réduire les quantités de déchets incinérés au profit de la valorisation matière (recyclage, compostage, remblaiements, réutilisation).

De ce fait, dès l'année 2004, le SMICTOM est en cohérence avec les orientations nationales fixées en termes de traitement des déchets : la valorisation matière devance la valorisation énergétique. Elle devient le principal mode de traitement du SMICTOM. L'écart se creuse encore plus en 2007 avec la mise en route de la filière de recyclage du bois (initialement incinéré ou enfouis).

La part des déchets enfouis (non valorisés) est minime. Elle est en diminution depuis 2005. En 2007, elle représente 8% du tonnage global collecté par le SMICTOM.



1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

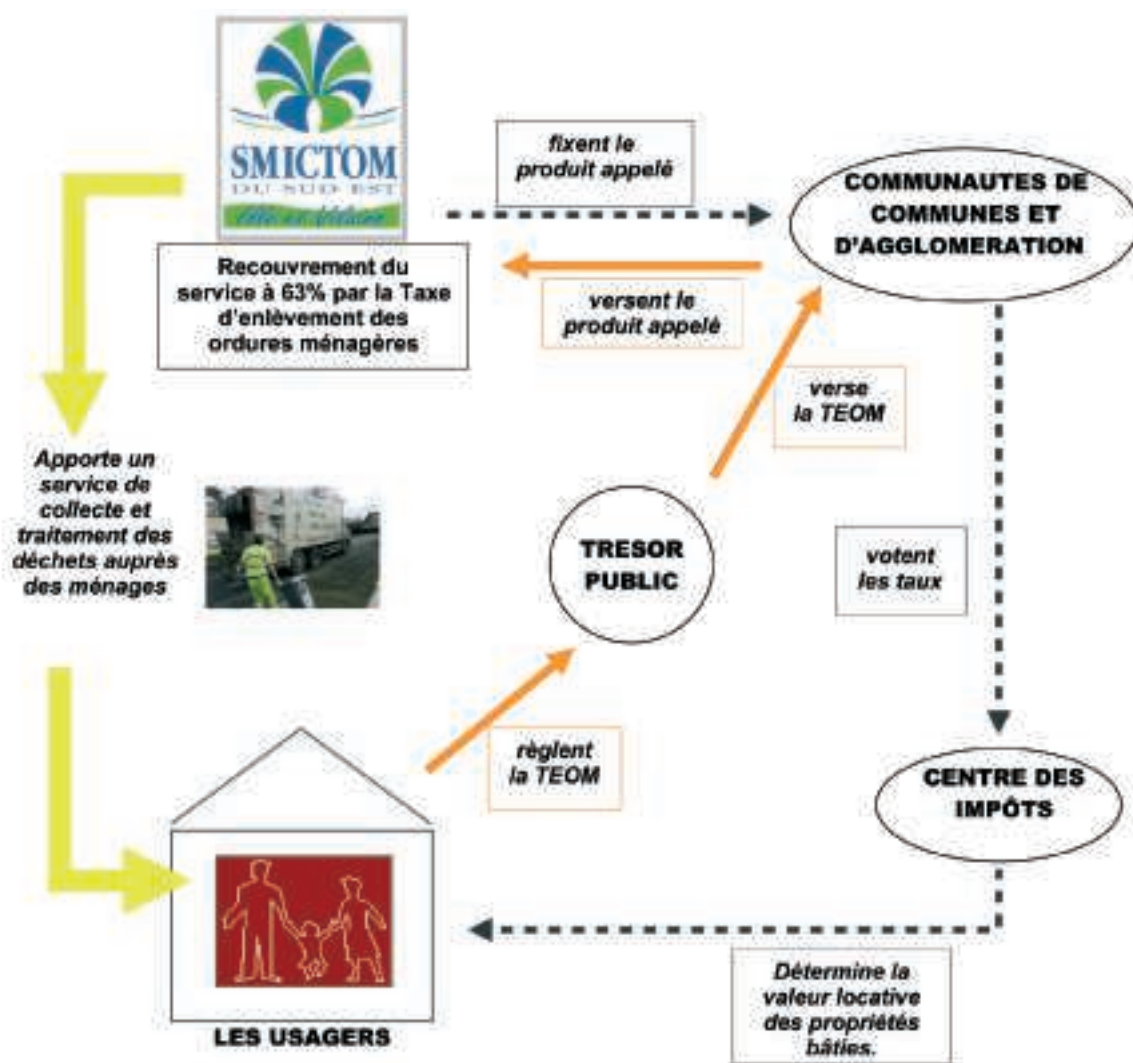
2007

Financement du service : la TEOM *

Pour financer le service, le SMICTOM appelle chaque année une participation auprès des Communautés de communes et d'agglomération. Depuis 2005, elle est répartie entre les communautés selon les montants des bases foncières des communes de leur territoire.

Chaque communauté, en fonction du produit attendu par le SMICTOM, a ensuite la charge de voter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour chacune de ses communes membres. Elle perçoit la taxe en lieu et place du SMICTOM qui l'a institué.

Les taux varient selon les communes entre 8.2 % et 12.97 % mais tendent vers une homogénéisation. En 2012, ils devront être identiques à l'échelle d'une même communauté.



Le coût pour l'utilisateur :

La Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères ou TEOM, est un impôt. Son montant apparaît sur l'avis d'imposition de la taxe foncière envoyé à tous les propriétaires de foncier bâti chaque année.

Le recouvrement est assuré par le Trésor Public. Le calcul de la TEOM est basé sur la valeur locative des propriétés bâties. La valeur locative est déterminée à partir de plusieurs éléments dont : la situation géographique du bien imposable (agglomération, campagne...), le confort, le nombre de pièces, la surface, etc... La base d'imposition retenue est égale à 50% de la valeur locative.

Le taux voté pour chaque commune est ensuite appliqué à la base d'imposition de la propriété bâtie afin de déterminer le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à payer.

*Voir lexique

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

Conclusion et perspectives

La collecte sélective : un anniversaire mérité !



Les performances de la collecte sélective sont satisfaisantes et en perpétuelle augmentation.

Outre le fait d'optimiser le recyclage, cette augmentation permet au SMICTOM de prétendre chaque année à plus de recettes provenant de la vente de ces matériaux. En effet, nos déchets recyclables intéressent de plus en plus les industriels et sont désormais considérés comme de réelles matières premières.

Le tonnage collecté chaque année en termes d'ordures ménagères résiduelles est quant à lui en stagnation. Un point positif supplémentaire qui vient corroborer l'implication des usagers du SMICTOM envers le tri et la réduction de leurs déchets.

Enfin, la conteneurisation des collectes a permis depuis 10 ans d'améliorer de façon significative les conditions de travail des agents de collecte. De la même façon, le passage à une collecte sélective en mélange et en sacs de tri (plus homogènes en terme de poids et plus simples à jeter dans la benne) a permis de limiter l'impact physique que représentait, pour les agents, la collecte en caissettes de tri.

Une réflexion sur les enjeux futurs du service de collecte au porte à porte devra être menée afin de prévoir le renouvellement du contrat qui aura lieu en 2013 : comment limiter les coûts de transports et l'impact environnemental des collectes tout en conservant un niveau de service cohérent et des performances de tri satisfaisantes ?



Inquiétude sur le succès des déchetteries...

La fréquentation des déchetteries est passée de 299 200 visites en 2004 à 347 700 visites en 2007.

La prise de conscience actuelle des usagers à l'égard du recyclage et de la protection de l'environnement a modifié en profondeur l'utilisation des déchetteries. De simples exutoires pour des déchets encombrants, ces dernières sont devenues en quelques années des outils de tri indispensables au regard des habitants ; au même titre que le service de collecte au porte à porte.

Il s'en suit une évolution forte des tonnages collectés, qui pèse sur le budget lié à la collecte et au traitement de ces déchets.

D'autant plus que les augmentations de tonnages ont souvent lieu sur les flux qui coûtent le plus au Syndicat (déchets verts, encombrants, incinérables...).

Parallèlement, la multiplication des filières de tri et de valorisation nécessite davantage de séparation entre les flux et par conséquent des disponibilités en termes de stockage (16 filières en déchetteries en 2007).

Force est de constater que les déchetteries n'ont pas été conçues à l'époque pour accueillir autant de visiteurs et de quantités de déchets. L'enjeu actuel pour le SMICTOM est donc d'intégrer ces évolutions dans l'avenir et d'aménager les déchetteries et leurs espaces de stockage en conséquence.

La gestion du traitement des déchets ménagers :

Des constats satisfaisants :

■ **Autonomie** : le SMICTOM est propriétaire de ses outils de traitement (Centre de Valorisation Énergétique, Centre de tri et 11 déchetteries). Ces investissements ont permis au SMICTOM d'être indépendant et de ne pas faire de transferts importants de déchets. Ainsi il a conservé des coûts de transport très concurrentiels.

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007



■ **Exportations faibles dans les collectivités ou départements voisins :** le SMICTOM peut se féliciter d'avoir mis les moyens en place afin de traiter la quasi-totalité de ses déchets en autonomie, sur son territoire de collecte. Aujourd'hui seuls les encombrants sont exportés en brut ; tous les autres déchets sont traités et valorisés sur place, ou reconditionnés avant évacuation dans les filières (au centre de tri).

■ **Enfouissement faible :** le bilan environnemental du traitement est positif. Seul 8 % du tonnage total collecté est dirigé en site d'enfouissement. Le reste des déchets est valorisé par recyclage, compostage, remblaiement, réutilisation ou incinéré avec fabrication d'électricité et vente de vapeurs via des réseaux de chaleur.

Le suivi de l'impact Environnemental du Centre de valorisation des déchets ménagers est au centre des priorités du SMICTOM SUD EST 35. Le SMICTOM avait déjà prévu au cours des travaux qui ont eu lieu sur le site en 2001, l'intégration des normes européennes de contrôles des rejets atmosphériques imposées à compter du 28 décembre 2005. Ceci a permis de garantir aux usagers pendant toutes ces années un niveau de contrôle des rejets drastique. Cela a aussi permis une anticipation financière des travaux obligatoires en 2005.

Par ailleurs, devant les résultats environnementaux obtenus, et constatant le bon entretien des équipements du site, la Commission Locale d'Information et de Surveillance qui suit le dossier du SMICTOM a donné lors de ses trois réunions sur le site, et à l'unanimité des membres présents, un avis favorable sur le fonctionnement du CVED* de Vitré (cette CLIS est composée de représentants de l'Etat, de représentants de riverains, de représentants d'Associations Régionales et locales de défense de l'Environnement).

La fin de vie du four du CVED* de Vitré est prévu à l'horizon de l'année 2018.

Le SMICTOM doit donc s'interroger dès aujourd'hui sur l'avenir du traitement de ses ordures ménagères. En effet, tenant compte des délais d'autorisation et de réalisation de tout site industriels - 4 à 5 ans - le SMICTOM devra se positionner sur le choix d'un nouvel outil de traitement dès l'année 2013.

Le tri des déchets et leur réduction à la source : un pari sur l'avenir et les jeunes



Agir sur les comportements suppose de travailler sur du long terme.

Le plan de communication du SMICTOM, d'année en année, vise à faire adhérer les habitants au geste de tri et à diffuser les consignes de tri dans chaque foyer.

Les principaux moyens mis en œuvre pour remplir cette mission sont des supports écrits (périodique, guide, campagne d'affichage...) et des actions de communication orale dite de proximité (animations scolaires, Portes Ouvertes, porte à porte, stand...). En outre le SMICTOM s'est récemment doté d'un site internet.

Le champ d'actions de la communication tend à s'élargir. Elle ne s'intéresse plus aux seuls déchets d'emballages et de papier, mais aussi à des 'nouveaux déchets' des ménages comme les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI*), les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E*)... etc.

Le SMICTOM œuvre depuis 1998 auprès des jeunes qui sont les trieurs et consommateurs de demain.

De nombreuses interventions ont lieu dans les écoles primaires, et des visites au centre de tri et au CVED sont effectuées quasiment tous les jeudis matins. En dix ans, 11 000 élèves ont été sensibilisés soit environ 70 interventions en classes et visites de sites chaque année.

Ce travail de fond mené depuis 1998 est une des clés de la réussite de la collecte sélective du SMICTOM.

C'est pourquoi, nous comptons continuer cette communication auprès des jeunes et l'élargir à d'autres enjeux que le tri : la prévention et la réduction des déchets. Car souvenons nous en : le déchet qui coûte le moins cher et qui a le moins d'impact sur l'environnement est celui que l'on ne produit pas.

*Voir lexique

1998

2000

2002

2004

2006

1999

2001

2003

2005

2007

LEXIQUE

CS : collecte sélective. Il s'agit de la collecte des déchets recyclables secs déposés dans les sacs ou bacs jaunes (hors verre)

CVED : centre de valorisation énergétique des déchets

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques (ou D3E)

JRM : journaux, revue, magazines. Nom donné au flux des papiers recyclables. Cette catégorie comprend aussi les autres produits en papier blanc : feuilles volantes, enveloppes, cahiers, prospectus et catalogues publicitaires...

OM : ordures ménagères. Déchets ménagers résiduels collectés dans le bac gris en porte à porte

Perf. CS : performance de collecte sélective. Rapport du tonnage collecté dans les sacs et bacs de tri jaunes sur le tonnage global collecté au porte à porte.

REP : Responsabilité élargie du producteur

RS : Redevance Spéciale. Elle s'applique sur décision de la collectivité à l'ensemble des producteurs de déchets autre que les ménages (entreprises, artisans, commerçants, établissements scolaires...) qui bénéficient du service de collecte pour leurs déchets assimilés aux déchets ménagers.

Taux de refus : part des erreurs de tri dans les sacs et bacs de tri jaunes collectés

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

1998 2000 2002 2004 2006
1999 2001 2003 2005 2007



www.sudouest.fr

www.smictom-sudest35.fr



SMICTOM - 10 rue de la Haie Robert - 35500 VITRE - Tél. 02 99 74 44 47 - Fax 02 99 75 05 58
mel : contact@smictom-sudest35.fr - site : www.smictom-sudest35.fr

